

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 561

présenté par

M. Rudigoz, Mme Oppelt, Mme Bergé, Mme Zannier, M. Touraine, Mme Robert, M. Morenas,
M. Perrot, M. Dombreval, M. Cormier-Bouligeon, M. Mis, M. Cazenove, Mme Grandjean,
M. Jolivet, M. Sorre, Mme Boyer, M. Paluszkiewicz, Mme Charvier, Mme Cazarian, M. Templier,
Mme Louis, M. Perea, Mme Rossi et Mme Degois

ARTICLE 8

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.